



FRANCE STRATÉGIE

L'avenir de la politique européenne en matière de recherche et d'innovation

Séminaire de réflexion co-organisé par France Stratégie et la Commission européenne

7 septembre 2017

Ce séminaire a eu pour point de départ le document que le groupe d'experts RISE (*Research, Innovation and Science Policy Experts*) a publié en mai 2017 sous le titre *Europe's Future: Open Innovation, Open Science, Open to the World*, à la demande de Carlos Moedas, commissaire européen à la Recherche, à la Science et à l'Innovation¹. Il a réuni plusieurs membres du groupe RISE et des experts de haut niveau, issus du monde de la recherche publique, de la sphère économique et de la société civile. En confrontant ces différents points de vue et sous la règle de Chatham House, il visait à alimenter en propositions la politique communautaire dans ce domaine.

Il s'agit en particulier de préparer la suite du programme européen Horizon 2020 (H2020), qui sur la période 2014-2020 a succédé aux sept précédents programmes-cadres pour la recherche et le développement technologique (PCRD). La France est le premier pays-membre de l'UE dans lequel ce type de séminaire a été organisé, suite au débat qui s'est tenu au Centre for European Policy Studies (CEPS, Bruxelles) le 15 mai dernier, à l'occasion de la publication du rapport du groupe RISE. Ce débat fait aussi écho aux éléments avancés dans le rapport du groupe de haut niveau piloté par Pascal Lamy sur l'optimisation des impacts de l'effort de l'UE en matière de recherche et d'innovation, publié début juillet 2017².

Les trois sessions de ce séminaire ont abordé successivement la question des visions et valeurs, celle des missions, et enfin de l'excellence et des retombées socioéconomiques de la politique de recherche et d'innovation.

¹ <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/527ea7ce-36fc-11e7-a08e-01aa75ed71a1/language-en>

² https://ec.europa.eu/research/evaluations/pdf/archive/other_reports_studies_and_documents/hlg_2017_report.pdf

Compte rendu du séminaire

L'avenir de la politique européenne de recherche/innovation - Visions et valeurs

Quelles sont les visions et valeurs clés qui devraient sous-tendre la future politique européenne de recherche et d'innovation (R & I)? À bien des égards, il est plus important de se mettre d'accord sur des visions que sur des instruments. En outre, avant de discuter de questions budgétaires, il faut tout d'abord s'entendre sur les finalités de cette politique.

Quels grands enjeux pour l'Europe en matière d'ouverture et de coopération ?

Parmi les valeurs clés figurent l'excellence et la coopération. La coopération renvoie à la volonté de miser sur la diversité. Outre la capacité à inclure et la capacité à interconnecter, une autre valeur cardinale est l'ouverture : la liberté de circulation des personnes, l'accès aux travaux de recherche les plus récents, l'accès aux données, etc. Du reste, l'accès à une recherche fondamentale de tout premier ordre ne saurait exister sans infrastructures adaptées.

De manière générale, l'ouverture découle surtout de ce que travailler avec d'autres acteurs est devenu une nécessité. Or si les partenariats avec le monde académique permettent aux PME de trouver des débouchés commerciaux, cela semble être plus le cas dans des pays comme le Canada que dans bien des pays européens. Il reste donc important de promouvoir le dialogue entre les différents acteurs concernés (monde de la recherche publique, sphère de l'entreprise, ONG). Car la dimension collective et collaborative suppose d'avoir des visions partagées entre ces acteurs.

L'ouverture requiert aussi de faciliter les croisements entre pays, disciplines, types d'innovation, types de compétences, ministères, etc., ce qui suppose de lutter contre le fonctionnement en silos. En particulier, favoriser l'interdisciplinarité dans l'innovation suppose sans doute de repenser la structuration actuelle de la recherche.

Dans les trois dimensions mentionnées par le rapport RISE et portées depuis juin 2015 comme priorités stratégiques du Commissaire européen Carlos Moedas (science ouverte, innovation ouverte et ouverture au monde), l'ouverture n'est pas forcément pertinente sans restriction. Par exemple, les problèmes de cyber-sécurité ne permettent pas de tout faire en *open data*. De même, les recherches en matière de défense sont soumises à un régime particulier. La dimension de souveraineté ne doit donc pas être oubliée : c'est elle qui a par exemple permis de constituer, au fil des ans, une compétence européenne en nanotechnologie.

Quels enjeux majeurs pour l'Europe en matière de politique d'innovation ?

Il faut prendre acte de ce que toute l'innovation ne vient pas de la R & D, très loin s'en faut. L'innovation est en grande partie tirée par les usages, passe aussi par le *design*, de nouveaux modèles d'affaires, etc. Quand il s'agit d'innovation sociale, les organismes publics y jouent un rôle central.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger que l'innovation la plus fréquente est de type incrémental. Ceci dit, il faut aussi une vraie ambition en termes d'innovation de rupture, ce qui implique non seulement d'être en mesure de prendre des risques, d'effectuer rapidement les tests et prototypes nécessaires, de tirer parti des possibilités de l'utilisation massive des données (*Big Data*), mais aussi d'avoir les

capacités requises en aval du processus d'innovation, notamment pour l'accès au financement en capitaux propres. Au-delà de l'entrepreneuriat innovant, l'enjeu clé est celui du *scaling-up* et de l'accès au marché. Car, comme le montre notamment le cas des États-Unis, la taille du marché permet aux PME d'obtenir un meilleur retour sur investissement.

Pour que les innovateurs puissent prendre plus de risque, il faudrait aussi réformer le système éducatif. Tout cela implique de faire évoluer les conditions d'ensemble, notamment le cadre réglementaire, qui est un frein dans le domaine pharmaceutique et qui ne permet pas assez l'expérimentation. Il serait bien d'adopter aussi une approche expérimentale dans la manière même de concevoir la politique (*policy design*). Cela pourrait passer par le lancement de prototypes visant à tester de nouveaux types d'instrument.

En tout cas, il faudrait que l'action publique se restreigne aux champs d'intervention où elle est efficiente et laisse les entreprises agir dans ceux où celles-ci sont les mieux placées. Elle doit promouvoir l'initiative privée mais ne pas s'y substituer.

Quelle « valeur ajoutée » pour l'UE ?

Il faut mettre en évidence les raisons pour lesquelles l'échelle de l'UE est pertinente pour la recherche et l'innovation, c'est-à-dire pour lesquelles l'UE est susceptible d'apporter une « valeur ajoutée » sur ce plan. Il faudrait souligner que, dans le domaine de la recherche et de l'innovation aussi, la « non-Europe » est source de coûts.

Source de fragmentation, les réglementations nationales empêchent ainsi de tirer certains gains de l'innovation. La Commission européenne peut jouer un rôle de médiateur (*go-between*) à cet égard. À ce sujet, la question de la simplification semble moins aiguë qu'il y a dix ans mais demeure posée à certains égards. En effet, on crée régulièrement de nouvelles structures et de nouveaux instruments, ce qui accentue la complexité du cadre général, en particulier aux yeux des PME. S'il est urgent à la fois de simplifier et de stabiliser ce cadre, il reste à savoir comment le faire.

Par ailleurs, l'Union européenne a notamment pour tâche de promouvoir la mobilité des chercheurs, en leur permettant de circuler plus facilement entre pays membres. Elle y parvient notamment par le biais du programme européen Marie-Curie.

Et l'un des rôles clés de la Commission européenne peut aussi être d'assurer l'accès aux données (*open access, open data*), sachant que l'accès aux données reste actuellement très imparfait en Europe.

À l'échelle de l'UE, il y a également besoin de feuilles de route, ce qui suppose de définir des priorités et d'affirmer les domaines dans lesquels il est souhaitable non pas de subir le marché mais de le dominer, comme le font les Américains, les Japonais et les Chinois, dans une perspective de long terme. En témoignent à la fois le domaine des véhicules électriques et les questions de sécurité, où les Chinois entreprennent de structurer et développer leur marché.

Malgré tout, et compte tenu notamment de l'évolution des coûts relatifs et du relatif affaiblissement dont font preuve actuellement les États-Unis, l'Europe dans l'ensemble a une vraie carte à jouer, une fenêtre d'opportunité.

Parmi les principaux manques actuels à l'échelle européenne figure celui de la commande publique, afin d'accélérer l'adoption des technologies concernées et la prise de position sur les marchés.

Il y a l'enjeu des normes techniques en Europe : le Marché unique devrait permettre de surmonter les cloisonnements nationaux sur ce plan. Et, sachant que les questions de sécurité sont pour l'instant restées à l'échelle nationale, quand transférera-t-on à l'échelle européenne le sujet coûteux de la cyber-sécurité ?

Enfin, l'UE a pour rôle de pousser les pays membres eux-mêmes à définir leurs priorités respectives. Reste cependant posée la question de l'articulation des différents niveaux de l'action publique (régions, nations et Europe). Certains experts estiment qu'elle est très déficiente mais d'autres analyses sont plus nuancées et pointent notamment l'existence d'articulations entre les politiques nationales et l'action de l'UE.

La question des moyens budgétaires

Pour l'évolution des moyens budgétaires, on peut envisager plusieurs scénarios : restrictions budgétaires, *business as usual* ou augmentation significative. Il ne faut sans doute pas s'illusionner : la part de la recherche et de l'innovation est jusqu'à présent inférieure à 10 % du budget communautaire et l'on peut douter qu'elle soit supérieure dans un avenir proche. Il n'en serait pas moins souhaitable de pouvoir au moins maintenir l'effort en la matière, dans le prolongement du 8^e PCRD (« Horizon 2020 »).

Au-delà, tout dépendra aussi de la manière dont les moyens budgétaires seront affectés. À cet égard, les subventions permettent une plus grande prise de risque que les aides publiques sous forme de prêts. Selon certains experts, une baisse des moyens alloués en termes de subvention ne serait cependant pas forcément une catastrophe. Elle pourrait permettre de développer d'autres formes de subsides européens, notamment avec une plus grande logique de partage des risques, à l'exemple du plan Juncker. De même, il faudrait peut-être cibler davantage les moyens alloués en termes de subvention à l'innovation, afin de dégager plus de ressources budgétaires en direction de la recherche et de l'éducation. En somme, les moyens budgétaires limités imposent notamment de cibler les financements en direction de certaines priorités.

De toute façon, ce sera une question non seulement de budget mais aussi de moyens politiques.

La question non moins centrale des moyens humains

Au-delà des enjeux budgétaires, les ressources humaines sont clé : il faut identifier les compétences nouvelles dont nous avons besoin, par exemple dans le nouveau management des données, la bio-ingénierie, etc.

Dans le narratif européen en matière d'innovation, il faut mettre l'accent non pas sur des institutions ou des entreprises mais sur des personnes, des équipes et notamment mettre en avant des exemples d'innovateurs européens à succès.

Il faudrait aussi une ambition européenne en termes de *brain drain*, un sujet sur lequel les États-Unis restent *leader*.

Il faut aussi être conscient du risque d'insuffisance de renouvellement des équipes émergeant aux programmes européens : des programmes de grande taille peuvent tendre à bénéficier surtout à certains acteurs établis, qui connaissant en général mieux les critères de succès que les équipes moins habituées à candidater.

Autres ingrédients critiques : les « écosystèmes » et l'entrepreneuriat

Pour l'après « Horizon 2020 », les facteurs critiques ne se limitent pas au financement et aux compétences de recherche. Une question tout aussi cardinale est celle de l'entrepreneuriat et des « écosystèmes ». Dans le domaine du numérique, par exemple, les ressources financières sont déterminantes et l'Europe pourrait sans doute mieux faire sur ce plan mais il y a eu des progrès ces dernières années concernant les politiques en faveur des écosystèmes (*cluster policy*).

Sur ces points également, la recherche et l'innovation ne sauraient être confondues. Alors que la première désigne une activité, la seconde renvoie plutôt à une culture, y compris en termes de culture technique. L'innovation suppose aussi l'existence d'« écosystèmes » suffisamment favorables et reposant sur différents ingrédients : entrepreneuriat, éducation, cadre réglementaire en matière de propriété intellectuelle, de marchés publics, etc. Du reste, il serait bon que les universités européennes soient davantage en mesure de développer les talents en matière d'entrepreneuriat. Ceci dit, il reste à préciser le bon moyen pour progresser dans ce sens. Tout autant que l'interdisciplinarité, l'entrepreneuriat mérite d'être promu mais non imposé. Plus généralement, le développement d'une culture de l'innovation doit en tout cas être une préoccupation importante pour les décideurs.

La question de l'acceptation, du soutien et de l'implication, de la part des citoyens

Nos valeurs doivent se concrétiser dans les priorités du PCRD. La finalité des efforts de recherche et d'innovation consiste à apporter des produits qui répondent aux besoins de la société et disponibles au plus grand nombre. Au vu des enquêtes d'opinion disponibles, les citoyens européens ont justement des attentes particulièrement fortes en termes d'égalité sociale et de solidarité. Le contexte est aussi celui de l'agenda sur le développement durable. À cet égard, certains réclament un renforcement des recherches sur la question de l'anthropocène. Impliquer davantage les citoyens peut aussi passer par plus de co-développement à l'échelle des territoires.

L'implication des citoyens peut aussi se faire à travers des exercices de prospective de type « Technologies-clés », qui devraient être pris en compte lors de la conception du futur PCRD.

Pour la définition des axes thématiques du prochain PCRD, il peut être envisagé d'impliquer davantage les citoyens également *via* la consultation d'une plus grande diversité de parties prenantes (y compris les organisations à but non lucratif). Cela contribue à plaider non seulement pour la pluridisciplinarité mais aussi pour une plus grande prise en compte des sciences humaines et sociales.

Enfin, et c'est sans doute l'une des dimensions de l'ouverture à promouvoir, il faut se doter d'une communication plus ouverte vis-à-vis des citoyens. En particulier, il faudrait faire en sorte que les citoyens aient davantage confiance dans le progrès technique, notamment concernant le numérique.

Vers une politique R&I orientée vers des missions ?

Quel sens donner à une telle orientation vers des missions ?

L'idée de base d'une politique R&I orientée vers des missions est à la fois ancienne et nouvelle. Elle a par exemple une certaine tradition en France ou aux États-Unis, avec l'exemple du programme Apollo pour la Nasa (« Objectif Lune »). Elle réapparaît dans le débat européen depuis deux ou trois ans. Une telle approche aurait notamment le mérite de permettre plus facilement de formuler un narratif expliquant aux citoyens à quoi sert l'effort de recherche et d'innovation. Il faut cependant être prudent à ce sujet. En matière de politique technologique, l'alternative classique à la politique orientée vers des missions est celle d'une politique orientée vers la diffusion ; elle a aussi son bien-fondé.

En tout cas, l'idée en débat consiste notamment à accroître l'impact transformateur de la politique de recherche et d'innovation. Certains utilisent presque indifféremment la notion de « mission » et celle de « défi » : les missions en question visent à relever les grands défis économiques et sociétaux. En matière de réponse au changement climatique, par exemple, on pourrait imaginer qu'une réglementation européenne définisse des objectifs visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans des domaines tels que les transports publics ou individuels, sur un horizon d'une quinzaine d'années.

La question est relativement simple et classique lorsque les objectifs sont clairement identifiés, par exemple lorsque les pouvoirs publics décernent des prix à l'innovation dans le domaine de la santé publique. Le problème est que la plupart des grands défis sociétaux sont plus complexes et parfois de long terme, avec une diversité de solutions en réponse à une multitude d'objectifs. Or, s'il est possible de dire aux chercheurs ce qu'ils doivent chercher, il serait contreproductif de leur dicter ce qu'ils doivent trouver. Dans le domaine de l'intelligence artificielle, par exemple, il serait sans doute plus opportun d'investir de façon transversale dans les compétences des acteurs publics ou privés ou dans les écosystèmes qui en résultent plutôt que de vouloir pousser artificiellement en direction de solutions prédéterminées.

Comment définir et mettre en œuvre de telles missions ?

Non seulement les solutions permettant de mener à bien ces missions sont souvent mal identifiées ou inconnues mais les préférences des consommateurs et citoyens sont hétérogènes. Et il faudrait pouvoir préciser quels sont les bénéficiaires des avancées attendues.

Pour une politique R & I orientée vers des missions, définir les objectifs à poursuivre nécessite donc un processus d'apprentissage à partir de l'identification des préférences des différentes parties prenantes, y compris les acteurs en charge de l'offre (chercheurs, industriels). Ce processus d'apprentissage peut favoriser l'exploration de sujets croisant les disciplines scientifiques, les champs technologiques et les secteurs d'activité économique. Il doit être inclusif et son succès repose sur la confiance. Il faut alors définir le bon niveau de granularité, identifier les exercices de prospective à mobiliser, en partant sans doute de ce l'on a déjà évalué et qui devrait permettre de cerner le bilan de l'existant.

Que seraient de telles missions sous l'angle européen ? S'agit-il d'une sorte de commun dénominateur à partir des attentes de la majorité des pays membres ? Il faut

sans doute se garder d'une optique uniformisatrice (*one-size-fits-all*). Les solutions choisies doivent sans doute être adaptées aux différents contextes et tenant compte de la spécificité de certains besoins, par exemple dans le domaine agricole. En tout cas, et sachant que la politique R&I est surtout une politique en faveur de l'offre, il est nécessaire qu'elle se dote à l'avenir davantage d'éléments relevant d'une politique de la demande. Du reste, les politiques R & I ont parfois aussi pour rôle de créer les marchés concernés, en se souciant à la fois de l'offre et de la demande. À côté de cet équilibre entre l'offre et la demande, il importe aussi de trouver le bon dosage entre l'approche descendante (*top-down*) et l'approche ascendante (*bottom-up*), de même qu'entre d'un côté la définition précise des missions et d'autre part la liberté de chercher et d'innover. Car, vis-à-vis des chercheurs, il faudra construire un dialogue permettant qu'ils soient en phase avec les objectifs qui leur sont assignés et que chacun puisse au sein du PCRD faire ce qu'il sait faire le mieux.

Au-delà de la définition des missions, de nombreux points concernent aussi la mise en œuvre. Sur ce plan également, un exemple est fourni par le Concours mondial d'innovation géré par Bpifrance, à partir de sept grands défis et avec des financements débloqués par étapes successives, en fonction de l'évaluation produite par des jurys *ad hoc*. Au-delà de cet exemple, il faut aussi envisager des éléments de réactivité et de flexibilité pour pouvoir réorienter les choses, au besoin, ce qui suppose que le cadre réglementaire soit suffisamment souple pour tenir compte de résultats inattendus. De même, le suivi de ce type de politique orientée vers des missions doit être prudent. Il faut notamment se garder d'indicateurs de type « retour sur investissement » définis *ex ante*.

La R & I en Europe - Excellence et impact

La place de l'excellence dans la politique européenne de recherche

En matière d'excellence, l'unité d'analyse doit être le projet de R & D. Et il faut être conscient que certains projets retenus au nom du critère d'excellence ne cadrent pas forcément avec les missions ou visions définies par ailleurs, et inversement. De très nombreux experts estiment du reste qu'il ne faut pas transiger sur l'exigence d'excellence, et que l'excellence devrait être le seul critère pour l'allocation des financements de la recherche provenant du niveau tant national qu'europpéen³. Certains expliquent que si le taux de succès des projets est très faible au Conseil européen de la recherche (ERC), au nom de l'excellence, le reste des financements européens consiste en grande partie à promouvoir des projets collaboratifs de R & D. Pour eux, l'Union européenne gaspille trop de moyens dans la promotion des projets collaboratifs de R & D et il serait préférable de miser davantage sur l'excellence.

Selon ce type de critique, certains instruments des programmes européens sont relativement « mous » et les chercheurs impliqués dans des organismes de recherche finalisée ont parfois le sentiment de savoir très bien par eux-mêmes, sans soutien européen, assurer la jonction avec les entreprises innovantes. Il serait pour ces chercheurs frustrant d'être incité à se tourner vers de tels instruments « mous ». De même, certains estiment qu'il existe en Europe beaucoup de recherche de niveau

³ « Global competition demands that research funding – at national and European level – be driven exclusively by scientific excellence, and that the European Framework Programmes be continued with a larger budget. » (extrait du Livre blanc publié à l'issue de la table ronde « Added value of excellence in European research » organisée à Bruxelles les 6-7 mars 2017 par le CNRS et la Société Max Planck).

moyen et que la solution à privilégier à l'échelle de l'UE consisterait avant toute chose à financer davantage la recherche d'excellence. Ils ajoutent qu'il n'existe pas forcément de conflit entre d'un côté la quête de l'excellence et, de l'autre, la logique de la cohésion entre les différents pays ou régions de l'UE.

Ils reconnaissent cependant qu'il y a des progrès à réaliser, en Europe, pour que les retombées issues de l'effort de recherche et d'innovation se diffusent dans les différents territoires, ce qui implique notamment de miser sur la formation des personnes. Cet effort de diffusion devrait sans doute passer par plus de synergies entre le programme-cadre R & I de l'UE et les fonds structurels.

La question de l'impact et des indicateurs pertinents, sous l'angle de l'innovation

Pour la politique de recherche et d'innovation, il existe un important enjeu concernant la sensibilisation de la société et la communication des résultats, afin que ces derniers soient suffisamment visibles vis-à-vis des citoyens. Au-delà, de nombreux experts donnent une importance primordiale à cette question de l'impact, estimant qu'au-delà des questions budgétaires, la question centrale est celle de l'efficacité de l'effort de recherche et d'innovation. Cette question de l'efficacité est double, car elle porte à la fois sur le « paradoxe de la productivité » énoncé par l'économiste américain R. Solow en 1987 et sur le « paradoxe européen », selon lequel il existe un décalage en Europe entre la performance en matière de recherche et la performance - supposée moindre - sur le plan de l'innovation. L'idée générale porte sur la difficulté à transformer la recherche et l'innovation en résultats utiles pour l'économie et la société.

Pour la recherche, le syndrome de la tour d'ivoire semble dans l'ensemble plus prononcé dans le cas de l'Europe que dans d'autres régions du monde. Plusieurs arguments plaident pour que la question de l'impact scientifique converge avec celle d'impacts plus larges, plus en aval de la chaîne d'innovation. Il faut en outre se garder d'une vision linéaire de l'innovation, en y voyant un processus qui irait de la science vers le monde de la technologie et du marché. Il est vrai qu'historiquement, les règles de la thermodynamique ont été découvertes non pas avant mais après l'invention de la machine à vapeur.

Malgré tout, il faut travailler collectivement à ce que les différents acteurs concernés soient motivés par la continuité entre la recherche et l'innovation. À cet égard, le point clé est la prise en compte des besoins et contraintes du marché. Et le contexte budgétaire tendu est un argument supplémentaire pour se soucier d'accroître la « rentabilité » de l'effort en matière de recherche et d'innovation (*more value to the buck*), au sens large de son impact socio-économique. Le recours accru à l'expérimentation permettrait d'accroître cet impact.

Le souci légitime de l'impact ne doit en tout cas pas conduire à privilégier le court terme par rapport au long terme. Dès lors, il faut disposer d'un système de suivi (*monitoring*) et d'évaluation qui soit fondé sur autre chose que des critères de court terme. Quels indicateurs de résultat et quelle méthode faut-il adopter pour un tel suivi ? Si le 8^e PCRD (« Horizon 2020 ») marche bien, au vu notamment du nombre de demandes reçues, il reste difficile d'en identifier les impacts. Quels sont les critères pour en évaluer l'impact sur la croissance ? Aux États-Unis, il existe un programme - le programme Science of Science & Innovation Policy (SciSIP) de la National Science Foundation - qui promeut la recherche visant à améliorer le fondement scientifique de la politique en matière de science et d'innovation. L'Europe n'a rien d'équivalent.

En tout cas, les indicateurs de succès doivent prendre en compte la création de valeur au sens large. Sachant que les dépenses de R & D se font pour l'essentiel sous forme de salaires, l'évaluation des impacts peut par exemple aussi viser à identifier le devenir des salariés en question. De même, analyser le « rendement » des enseignants-chercheurs doit aussi impliquer de considérer la transmission de savoir opérée par ces enseignants-chercheurs.

Quels impacts territoriaux et quelle implication des entreprises de taille modeste ?

D'autres points importants du débat portent sur la dimension territoriale et sur la taille des entreprises concernées. Il en ressort qu'il faut développer une vision holiste des « écosystèmes » (*clusters*), examiner les effets territoriaux des politiques d'innovation et promouvoir leurs effets de diffusion dans l'espace.

Dans des pays comme l'Allemagne, l'effort de R & D est de plus en plus concentré dans un nombre limité d'entreprises d'assez grande taille (entreprises employant 500 personnes ou plus) et les PME y occupent une part décroissante. Or les marchés à fort potentiel d'innovation sont souvent au départ de trop faible ampleur pour n'intéresser autre chose que des entreprises de petite taille. C'est pourquoi il est essentiel non seulement d'impliquer les PME (y compris les *startups*) mais aussi de leur permettre de grandir. Le projet visant à créer un Conseil européen de l'innovation (EIC), annoncé en juin 2015, se veut notamment une réponse à cet enjeu du *scaling-up*. Une autre réponse à ce besoin de croissance des jeunes pousses pourrait être la commande publique.

En outre, trop de *startups* européennes sont conduites à se délocaliser aux États-Unis, faute de trouver en Europe les financements dont elles ont besoin. En Europe, les gros fonds d'investissement en capitaux propres (*private equity*) sont insuffisamment spécialisés et ne sont pas capables de prendre assez rapidement les décisions dynamiques et « agressives » qui seraient nécessaires, au moment crucial.

Il serait nécessaire de disposer d'écosystèmes de financement qui soient adaptés aux besoins spécifiques de ces jeunes et petites entreprises à potentiel de forte croissance, aux différentes étapes du développement des nouveaux marchés et modèles d'affaires concernés. Les pouvoirs publics doivent y prendre leur part, sous différentes formes : financement bancaire, appui au capital-risque ou co-investissement avec des partenaires privés.